

Conduire avec une maladie neurodégénérative

La Société Alzheimer du Canada a créé la collection « Conversations » pour aider les personnes atteintes d'une maladie neurodégénérative, leurs aidants et les professionnels de la santé à discuter du sujet complexe et délicat de la vie avec une telle maladie. Cette fiche fournit des informations relatives aux différents facteurs à prendre en compte pour décider si une personne atteinte de troubles cognitifs devrait continuer à vivre seule dans la communauté. Pour tout renseignement sur d'autres thématiques abordées dans la collection Conversations, veuillez consulter www.alzheimer.ca/depliants.

On encourage les personnes atteintes d'une maladie neurodégénérative, leurs aidants et leurs fournisseurs de soins à aborder tôt le sujet, et à continuer les discussions au fur et à mesure de l'évolution de la maladie. Même si cela est difficile, ce n'est qu'en discutant ouvertement qu'il est possible de mieux se préparer pour faire face aux défis que pose ce type de maladies.

Conduire avec une maladie neurodégénérative

La conduite est synonyme de liberté, d'autonomie et de mobilité. Conduire un véhicule motorisé (comme une voiture ou un bus) est une activité complexe et potentiellement dangereuse. Bien que la conduite d'un véhicule soit un privilège, certaines personnes la considèrent comme un droit.

Les maladies neurodégénératives entraînent des changements qui affectent la capacité à conduire un véhicule motorisé de manière sécuritaire. Cependant, ce n'est pas parce que l'on a pu poser un diagnostic que la personne est dès lors automatiquement incapable de conduire. En fonction du moment où le diagnostic est réalisé et de l'évolution de la maladie, certaines personnes pourront continuer à conduire sans risque pendant quelque temps. Il se peut qu'on se rende compte de la perte d'aptitudes à conduire lorsqu'on se trouve dans des lieux inhabituels ou des situations d'urgence nécessitant une réaction rapide. Pendant toute la première phase de la maladie, la personne atteinte, les membres de sa famille, son médecin et les autres professionnels de la santé comme les ergothérapeutes devront continuellement évaluer les capacités de la personne à conduire.

Tôt ou tard, les personnes atteintes d'une maladie neurodégénérative devront cesser de conduire car cela deviendra dangereux. S'il existe de nombreuses méthodes pour évaluer l'aptitude à la conduite, pour autant, il n'existe actuellement aucun test standard national permettant d'établir si une personne atteinte d'une maladie neurodégénérative devrait cesser de conduire. Lorsqu'on doit déterminer si une personne atteinte d'une telle maladie peut continuer à conduire, il est important de se souvenir que si c'est devenu dangereux, cela présente un risque intolérable non seulement pour la personne mais pour l'ensemble de la collectivité.

SOMMAIRE

Dans la présente fiche, vous trouverez des informations vous permettant de réfléchir aux questions relatives à la question de la conduite motorisée lorsqu'on est atteint d'une maladie neurodégénérative :

- Comment les troubles cognitifs associés aux maladies neurodégénératives affectent la capacité de conduire un véhicule
- Les facteurs à prendre en compte pour déterminer s'il faut cesser de conduire
- Les stratégies permettant d'anticiper le jour où conduire s'avèrera dangereux
- Des renseignements sur les examens de conduite
- Les stratégies pour aborder la question de renoncement à la conduite
- D'autres ressources utiles

Une personne atteinte d'une maladie neurodégénérative devrait-elle continuer à conduire ? Facteurs à prendre en compte :

Perte d'autonomie, de liberté et de mobilité

La perte du droit de conduire constitue une transition majeure dans la vie qui, pour certains, peut avoir un effet dévastateur. Afin d'éviter l'isolement social et pour maintenir une certaine qualité de vie, il est important que les personnes atteintes de la maladie restent des membres actifs de leur communauté.

Lorsque la conduite présente un risque, il est nécessaire de mettre en place un système de transport pour que la personne atteinte de la maladie puisse continuer à participer à ses activités habituelles, y compris les activités sociales agréables qui donnent un sens à la vie. Même si les modes alternatifs de transport peuvent être relativement chers, il ne faut pas oublier que le maintien d'un véhicule et l'assurance automobile coûtent également.

Sécurité de la personne atteinte d'une maladie neurodégénérative et d'autrui

Si la perte du droit de conduire peut s'avérer dure à vivre, rappelons qu'il est tout aussi dévastateur, sinon plus, de se retrouver impliqué dans un accident de voiture. Les accidents peuvent entraîner des invalidités graves ou la mort de la personne atteinte de troubles cognitifs, ou des traumatismes ou la mort d'autrui. Lorsqu'arrive le moment de décider si une personne atteinte d'une maladie neurodégénérative doit cesser de conduire, la famille et les aidants doivent songer aux risques et aux conséquences d'un accident de voiture et à leur responsabilité civile de ne pas mettre les personnes en danger.

Lorsque vient le moment de décider si une personne atteinte d'une maladie neurodégénérative devrait renoncer à la conduite, souvenez-vous que cette décision est susceptible de déclencher chez certains de la colère, de la tristesse, de la frustration ou du désespoir. Il ne sera pas toujours facile d'engager la conversation sur le sujet de la renonciation à la conduite et cela pourrait créer des tensions supplémentaires dans la relation entre la personne atteinte de la maladie et son aidant. Consultez la section « Amener la personne à renoncer à la conduite automobile » à la page 5 pour en savoir plus sur la manière d'engager ces conversations délicates.

Lorsque la personne est encore capable de conduire : anticiper l'avenir

Servez-vous des conseils suivants pour préparer le jour où il sera nécessaire d'arrêter de conduire :

- Discutez avec la personne atteinte de la maladie pour savoir quand elle a le plus besoin de conduire. Par exemple, conduit-elle pour se rendre à ses rendez-vous médicaux, pour faire ses courses, pour rencontrer des amis ?
- Explorez les modes alternatifs de transport tels que les transports en commun, les taxis, les organismes communautaires, et le transport organisé par les membres de la famille et les amis.
- Demandez à la personne atteinte de la maladie d'utiliser des modes alternatifs de transport pendant qu'elle peut encore conduire sans risque. Cela facilitera la transition graduelle vers l'arrêt de la conduite.
- Recherchez les entreprises qui offrent des services de livraison à domicile, comme les pharmacies ou les épiceries.

Une trousse intitulée *La conduite automobile et la démence : Trousse d'information* pour les personnes qui en sont aux premiers stades de la maladie et leurs aidants a été créée pour maintenir les conducteurs en sécurité et pour préparer ceux qui commencent à remarquer que la personne atteinte de la maladie ne devrait plus conduire. Vous pouvez télécharger la trousse au lien suivant : www.lignesantechamplain.ca/healthlibrary_docs/June2009.pdf.

Servez de ces questions pour guider vos décisions :

	Oui	Non	Parfois	Je ne sais pas
La personne est-elle capable de réagir rapidement et de manière appropriée ?				
La personne est-elle capable de rester concentrée dans des situations stressantes (par exemple, se rendre dans un lieu inconnu) ?				
La personne est-elle capable de rester concentrée sur plusieurs choses à la fois et de maintenir son attention sur plusieurs points à la fois (par exemple, surveiller les feux de circulation, ou parler avec un passager tout en faisant attention à la route) ?				
La personne manque-t-elle de jugement ?				
La personne comprend-elle le code de la route ? Est-elle capable de se souvenir rapidement des règles de conduite lorsque nécessaire ?				
La personne est-elle capable de trouver son chemin et de rester calme si elle se perd ?				
La personne a-t-elle une bonne acuité visuelle et auditive ?				
La personne est-elle capable de reconnaître qu'elle perd ses aptitudes à la conduite ?				

Lorsque la conduite est devenue dangereuse

Signes de déclin en termes d'aptitudes à la conduite :

- Temps de réaction trop lent
- Infractions au code de la route
- Accidents
- Temps de trajet trop long, voire incapacité à arriver à destination
- Conduite trop lente ou trop rapide
- Traversée d'une intersection sans respecter les panneaux d'arrêt ou les feux rouges
- Arrêt aux feux verts
- Difficultés à changer de voie de circulation
- Virage à gauche alors que des voitures roulent en sens inverse et que des piétons traversent au carrefour

Il faut cesser immédiatement de conduire si la sécurité est compromise.

Évaluation de la conduite

Lorsque la conduite devient un problème, explorez par quels moyens vous pouvez faire évaluer le conducteur. On peut avoir recours à un examen de conduite effectué par quelqu'un d'expérimenté qui sait comment évaluer les conducteurs ayant des troubles cognitifs. S'il n'est pas possible de faire passer un examen de conduite sur la route, faites intervenir un médecin (le médecin traitant ou un spécialiste) pour déterminer si la personne est en mesure ou pas de conduire et devrait être mise en relation avec les services de soutien et autres ressources disponibles. Le professionnel de la santé posera peut-être des questions à la personne et aux membres de sa famille au sujet :

- des habitudes de conduite (quand et où la personne conduit)
- de différence observée dans l'aptitude à conduire
- d'exemples de conduite imprudente ou anormale
- de contraventions (pour conduite trop lente ou trop rapide, virages interdits, arrêts non respectés)
- d'accidents, de petits accrochages ou d'accidents évités de justesse
- de perte d'orientation
- du niveau de confiance de la personne ou des membres de sa famille quant à sa capacité à conduire

Rôle des médecins

Les médecins sont tenus par la loi dans la plupart des provinces et par leur code d'éthique professionnelle de signaler les cas médicaux qui représentent un grave danger pour la sécurité routière. Ils peuvent être tenus pour responsables si un de leurs patients, atteint d'une maladie neurodégénérative, se retrouve impliqué dans un accident de voiture et qu'il n'ont pas déclaré la condition médicale de la personne auprès des autorités provinciales régissant les permis de conduire.

Les médecins ne sont pas habilités à déterminer si une personne atteinte d'une maladie neurodégénérative est apte à conduire. Ils transmettent leur avis médical au ministère des Transports qui détermine alors si la personne peut continuer à conduire ou pas.

Amener la personne à renoncer à la conduite automobile

Il se peut qu'il y ait des désaccords au sein d'une famille quant au moment où la personne atteinte de la maladie devrait cesser de conduire. Certains membres de la famille penseront peut-être que la personne devrait cesser de conduire immédiatement après le diagnostic de la maladie. D'autres auront peut-être tendance à occulter certaines conduites à risque afin de préserver le sentiment d'indépendance de la personne et pour éviter les conflits.

Les membres de la famille et les aidants trouvent souvent difficile de suggérer à la personne atteinte de la maladie de cesser de conduire. Ils craignent parfois de focaliser l'attention sur la perte d'aptitudes de la personne et les difficultés relationnelles qu'une telle démarche entraîne.

Au fur et à mesure que la maladie évolue, les facultés cognitives de la personne peuvent se détériorer. Prenez en compte la capacité de la personne à reconnaître et à apprécier les conséquences de ses actes lorsque vous les amenez à renoncer à la conduite automobile.

Voici certaines réactions courantes des personnes atteintes d'une maladie neurodégénérative face aux restrictions de conduite :

- Acceptation immédiate : Certaines accepteront que leurs aptitudes ont changé et limiteront ou renonceront d'elles-mêmes à conduire.
- Refus et déni : Certaines refuseront d'accepter de perdre le droit de conduire ou oublieront tout simplement qu'elles ne sont plus capables de conduire.
- D'autres accepteront la décision plus facilement si on leur en parle ouvertement en toute confiance ou si quelqu'un de neutre (comme un médecin ou un autre professionnel de la santé) leur explique pourquoi conduire représente désormais un danger.

Afin de discuter des questions de conduite avec la personne atteinte de troubles cognitifs, songez à :

- Faire intervenir un médecin ou un autre membre de l'équipe soignante, comme un ergothérapeute ou un travailleur social, pour parler avec la personne des risques que représente la conduite automobile. Ces discussions ne devraient cependant pas entraver la prestation de soins de santé ou les services de soutien, ce qui pourrait arriver si la personne se fâche contre le médecin et refuse de se présenter aux prochaines visites médicales.
- Contacter votre Société Alzheimer locale pour obtenir des conseils avant de vous lancer dans ces conversations difficiles.

Si après avoir discuté ouvertement des risques que représente la conduite avec la personne atteinte de troubles cognitifs, celle-ci persiste à refuser de renoncer à conduire, il sera alors peut-être nécessaire d'avoir recours à d'autres moyens pour éviter que la personne ne conduise, comme de demander à ce qu'on déplace la voiture ailleurs pour des questions d'entreposage ou de réparations, ou recommander que la personne fasse cadeau de la voiture à un membre de la famille sous forme d'avance sur héritage (un héritage avant décès).

Pour plus de renseignements sur les questions de conduite dans le contexte d'une maladie neurodégénérative, contactez votre Société Alzheimer locale au 1-800-616-8816 ou en consultant www.alzheimer.ca/fr/Home.

RESSOURCES UTILES :

La conduite automobile et la démence : Trousse d'information, le Réseau de la démence de la région de Champlain et le Programme gériatrique régional de l'est de l'Ontario, juin 2009. Également disponible au : http://www.lignesantechamplain.ca/healthlibrary_docs/June2009.pdf

Dementia and Driving Resource Centre de l'association Alzheimer des États-Unis proposant des scénari réalistes pour aider les familles à aborder le sujet de la conduite automobile. Disponible en anglais seulement au <http://www.alz.org/care/alzheimers-dementia-and-driving.asp>

Driving and Dementia, une présentation offerte par le brainXchange sur la façon dont les troubles cognitifs affectent la capacité de conduire et le processus d'évaluation pour évaluer l'aptitude à la conduite. Disponible en anglais seulement au <https://vimeo.com/126498593>

Driving and dementia, une vidéo en ligne de la Société Alzheimer de la C.-B. proposant des stratégies aux aidants. Disponible en anglais seulement au https://www.youtube.com/watch?v=9rmt_Fs9RYg&lr=1

Société Alzheimer



Société Alzheimer du Canada
20 Eglinton avenue ouest, 16^e étage, Toronto, Ontario M4R 1K8
Tél : 416-488-8772 1-800-616-8816 Téléc. : 416-322-6656
Courriel : info@alzheimer.ca Site Web : www.alzheimer.ca
Facebook : facebook.com/AlzheimerCanada Twitter : twitter.com/AlzCanada